



## Demande.de.divorce

-----  
Par Nawal

Bonsoir,  
Je cherche un connaître les démarches pour un divorce par consentement (enfin je l'espere).  
A quel.tarif car j ai pas vraiment les moyens et ça deviens de plus en plus difficile pour moi côté santé mentale.

Très très urgent

-----  
Par kang74

Bonjour

Le divorce par consentement mutuel n'est pas forcément moins cher qu'un autre type de divorce, et implique que l'autre conjoint soit d'accord pour divorcer et sur les conséquences du divorce ( partage de biens, enfants, pension etc)

En effet chaque époux doit avoir son avocat, comme dans les autres types de divorce .  
Enfin selon votre situation, vous pouvez y perdre .

Suivant votre situation ( enfant/revenus) vous pouvez peut être avoir droit à l'aide juridictionnelle :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074  
[/url]

Vous pouvez déjà rencontrer en consultation un avocat qui accepte de travailler à l'AJ ( cela dépend de la complexité du dossier) pour faire le point pour savoir ce qui est le mieux pour vous .

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Nawal,

si vous êtes disposé à accepter toutes les conditions de votre épouse les deux avocats ne mettrons même pas une heure pour mettre noir sur blanc tout ça.  
Ça ne va pas aller très loin financièrement par contre ça ne va pas résoudre forcément la santé mentale et encore pire, ça ne vous garantit pas de ne pas refaire les mêmes erreurs.  
Cdt

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
A lire :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567  
[/url]

"L'avocat est obligatoire pour divorcer par consentement mutuel."

Et au moindre grain de sable ou litige, il faudra tout recommencer sous une autre forme de divorce. Ce n'est pas forcément la meilleure approche si vous n'êtes pas déjà d'accord sur tout.

Et pour la santé mentale, il y a des consultations spécialisées.